PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL EN ÎLE-DE-FRANCE

Notre offre de services

ACMS
Pour la santé au travail

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

NOTRE OFFRE « SOCLE »

Notre offre « socle » correspond à nos obligations réglementaires de service de prévention et de santé au travail interentreprises, inscrites dans la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 de renforcement de la santé au travail. Elle regroupe tous nos services inclus dans la cotisation de base de nos entreprises adhérentes.

La prévention primaire des risques professionnels

Vous êtes accompagné dans la politique de prévention des risques professionnels de votre entreprise.

Vous êtes aidé

- pour organiser et mettre en œuvre votre projet de prévention
- pour concilier les exigences de la réglementation avec vos besoins et priorités
- pour assurer une démarche de prévention durable grâce à un suivi dans le temps
- pour diffuser une culture de prévention au sein de votre entreprise
- pour faire de la prévention un levier de performance de votre entreprise

→ **Vous êtes conseillé** dans l'élaboration et la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
→ **Nos intervenants** en prévention des risques professionnels vous apportent un guide et des outils adaptés à l'activité de votre entreprise.

Nous réalisons pour vous des actions sur les milieux de travail : visites des lieux de travail, études de postes, mesures métrologiques, organisation d'ateliers d'information et de prévention…

Nos médecins du travail missionnent pour vous nos équipes d'experts de la prévention : techniciens HSE*, ergonomes, psychologues, spécialistes du risque chimique.

Notre approche pluridisciplinaire vous apporte un regard global de prévention primaire dès le repérage des risques.

*Hygiène, sécurité, environnement.

Consultez nos tarifs sur notre

Le suivi individuel de l'état de santé des salariés

Nous assurons le suivi individuel de l'état de santé de tous vos salariés.

Nous sensibilisons vos salariés sur des sujets de santé au travail et de santé publique.

Nous identifions pour vous des axes de prévention à mettre en place dans votre entreprise.

Nous vous faisons bénéficier de notre Centre de consultations spécialisées (CCS) en rhumatologie, dermato-allergologie, pneumo-allergologie, psychiatrie et psychologie clinicienne.

→ **Nos centres médicaux mobiles** permettent le suivi médical de vos salariés au plus près de vos lieux de travail dans la petite et la grande couronne.

© Nicolas Cornu

L'accompagnement médico-social au maintien dans l'emploi

Nous nous mobilisons pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés en situation de fragilité.

Nous étudions pour vous les postes et les environnements de travail afin de concevoir des situations de travail soutenables par le plus grand nombre.

Nous détectons pour vous les situations et expositions professionnelles susceptibles de provoquer une altération de la santé des travailleurs.

Nous accompagnons les salariés présentant une problématique de santé ayant un impact sur leur vie professionnelle.

→ **Nos médecins du travail travaillent** en lien étroit avec nos assistants sociaux du travail. Ils coordonnent nos « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle » spécialement structurées pour la veille et la prise en charge des situations à risque.

site internet : www.acms.asso.fr

NOS OFFRES COMPLÉMENTAIRES
facturées en sus de la cotisation de base

Pour les employeurs « multi-sites »

Votre entreprise compte plus de 10 lieux de travail en Île-de-France ? Vous pouvez bénéficier d'un contrat spécifique d'engagement.

Nous prenons en charge votre politique de prévention et de santé au travail de manière globale et uniforme sur toute l'Île-de-France.

Nous nommons pour votre entreprise, au sein de nos équipes, des médecins et des préventeurs référents qui assurent la cohérence et la coordination de nos interventions sur vos lieux de travail et auprès de vos salariés.

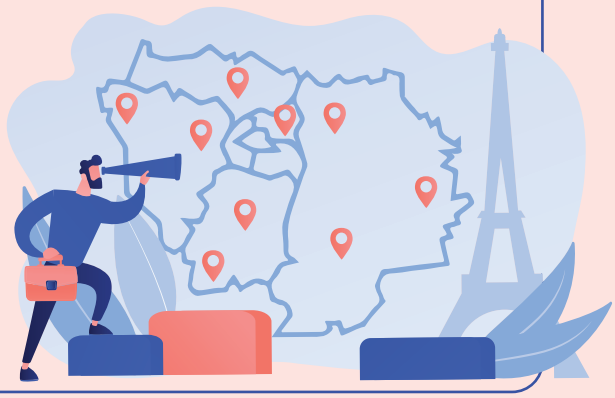

Formation-action en ergonomie de conception

Nous vous accompagnons au moment de la création ou refonte de vos espaces professionnels afin d'agir en amont pour la prévention des risques sur vos lieux de travail.

Vous êtes outillé et orienté dans la conception de vos lieux de travail pour optimiser
- l'organisation du travail
- le respect de la réglementation et/ou des normes en vigueur
- l'aménagement de vos espaces
- le choix de vos matériels

Vous êtes accompagné en deux temps
- vous suivez une formation collective d'une demi-journée
- vous recevez sur votre site, durant une autre demi-journée, un de nos préventeurs qui vous apporte des conseils sur mesure

Formations et sensibilisations

Nos formateurs en prévention proposent, pour vos salariés, des formations et des sensibilisations en entreprise
- en secourisme
- en gestes et postures et prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- en prévention du risque routier professionnel

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ADHÉREZ À L'ACMS EN 3 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Prenez connaissance de nos statuts et de notre règlement intérieur en les téléchargeant sur notre site internet : www.acms.asso.fr

ÉTAPE 2

Remplissez le formulaire de pré-adhésion en ligne.
À réception de votre demande, si toutes les conditions sont remplies, notre service Adhérents vous adresse un formulaire d'adhésion.
Si besoin, il vous contacte pour plus de précisions.

ÉTAPE 3

Complétez le formulaire d'adhésion reçu par voie postale et retournez les documents à notre service Adhérents.

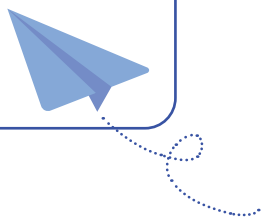

CONTACTEZ NOTRE SERVICE ADHÉRENTS
pour toute demande d'information complémentaire
par téléphone : 01 46 14 84 60

ACMS

Pour la santé au travail

55, rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex
01 46 14 84 00

Retrouvez-nous sur
www.acms.asso.fr

© ACMS - Mars 2023 • Maquette : D. E Silva • Photos couverture : AdobeStock